



REGLEMENT INTERIEUR 2022/2023

ENOWOOD – Domaine Equestre de La Croix sainte Marthe

CONDITIONS D'ACCES

Toute personne ou groupe qui se trouve dans l'enceinte d'ENOWOOD se soumet au présent règlement.

Tous les adhérents doivent être à jour de leur adhésion, et les cavaliers, même extérieurs, doivent être assurés en responsabilité civile.

Les cavaliers mineurs sont sous la responsabilité du domaine équestre pendant la durée de la séance ou de la balade, incluant un temps d'accueil, de préparation, de dé-préparation de l'équidé et le retour à l'écurie active. En dehors des heures de reprises les mineurs sont sous la responsabilité de leur(s) parent(s) ou de leur tuteur légal.

INTERDICTIONS

☒ de FUMER dans les locaux accessibles au PUBLIC et dans l'enceinte d'ENOWOOD (écurie, aires d'évolution, parc, club house) sous peine d'amende – des zones fumeurs sont réservées à cette pratique.

☒ de BOIRE de l'ALCOOL et de FUMER pour les MINEURS dans l'enceinte d'ENOWOOD.

☒ de STOCKER des boissons alcoolisées sans autorisation de la direction ou d'introduire des produits illicites (drogue, ...).

☒ d'INCOMMODER les pratiquants par des actes, cris, ou toute autre attitude non conforme au respect d'autrui ou à une pratique sportive normale.

☒ de COURIR et de se livrer à des jeux dangereux (ballons, vélos...) dans l'écurie active ou autour des aires d'évolution.

☒ de SOUILLER (poubelles prévues à cet effet) ou de DETERIORER les installations par des inscriptions, dessins, salissures, entailles, coups et autres procédés et de RESPECTER les espaces verts.

☒ de CIRCULER dans l'espace privatif du Manoir de La Croix sainte Marthe.

☒ de CIRCULER dans tout engin motorisé au sein des installations et dans les allées d'accès à ces installations.

POUR DES RAISONS DE SECURITE

- Les cavaliers doivent avoir une tenue descente et adaptée à la pratique de l'équitation.
- Sont **OBLIGATOIRES** le port d'un pantalon d'équitation ou d'un pantalon souple, de bottes ou de boots et de chaps, d'un casque aux normes NF EN 1384 et du protège-dos sur le cross / PTV.
- les chiens doivent être tenus en laisse ;
- les chevaux doivent être travaillés sur des aires de travail adaptées et marchés dans les allées prévues à cet effet ;
- les propriétaires doivent demander l'autorisation avant d'entrer sur une aire de travail et ne doivent pas gêner le bon déroulement des séances ou balades en cours ;
- les usagers doivent respecter le silence à l'approche des aires de travail ;
- l'accès au domaine équestre ne peut s'effectuer en dehors des heures d'ouvertures :
 - du lundi au vendredi : de 9h00 à 19h30
 - le week-end : de 9h30 à 19h00



REGLEMENT INTERIEUR 2022/2023

ENOWOOD – Domaine Equestre de La Croix sainte Marthe

INSCRIPTIONS, CARTES et ADHESION

[Voir les Conditions Générales de Vente.](#)

L'adhésion est valable pour l'année civile.

La carte est individuelle et nominative. La durée de sa validité est limitée et indiquée au moment de sa souscription. La carte n'est ni remboursable, ni cessible.

La carte n'est pas valable pendant les vacances scolaires.

Les séances et les balades sont programmées à jour et heure fixe, à l'exception des vacances. Les horaires peuvent évoluer dans l'année en fonction des besoins et des demandes de la clientèle.

Les inscriptions doivent se faire au minimum 24h à l'avance.

Les absences doivent être signalées entre 24h et 48h à l'avance pour ne pas perdre l'activité réservée.

Le REGLEMENT s'effectue en une fois au plus tard lors de la première séance. Passé ce délai, le cavalier peut se voir refuser l'attribution de sa monture en reprise.

En aucun cas, le montant de la carte ne pourra être remboursé.

Les séances sont prises sur rendez-vous, et programmées en fonction des places vacantes.

SEANCES et BALADES PROGRAMMEES

Les séances sont collectives et placées sous la responsabilité d'un enseignant Diplômé d'Etat du domaine équestre.

Pendant la séance, seul l'enseignant doit se trouver sur l'aire d'évolution.

L'enseignant est alors responsable du bon déroulement de sa séance ou de l'encadrement de sa balade. Les cavaliers doivent observer une discipline correcte à l'encadrement et appliquer les consignes de sécurité fixées par l'enseignant.

La séance dure 2 heures avec une moyenne d'1 heure de pratique équestre et les balades programmées durent 3h avec une moyenne d'1h30 de pratique.

La pratique inclut du travail à pied, monté, éthologique, autour du cheval mais aussi théorique.

Les cavaliers peuvent venir avec leur propre matériel (pansage, guêtres, tapis, selle, filet...). Le matériel peut être adapté en fonction de l'équidé. L'enseignant doit être consulté avant la préparation de sa monture.

Le saut d'obstacles n'est pas autorisé en l'absence d'un enseignant diplômé.

STAGES et ANIMATIONS

Des animations sont proposées certains jours (WE et jours fériés). Les stages d'équitation se déroulent pendant les vacances scolaires. Ils sont ouverts aux cavaliers non adhérents.

Les inscriptions ouvrent 1 mois avant le début du stage ou de l'animation.

La réservation est effective au moment où le stage ou l'animation a été réglé et la fiche d'inscription remplie.



REGLEMENT INTERIEUR 2022/2023

ENOWOOD – Domaine Equestre de La Croix sainte Marthe

LICENCE FEDERALE et ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT

Pour pratiquer l'équitation à ENOWOOD, la licence Fédérale est recommandée.

Cette inscription permet d'être assuré dans tous les clubs affiliés à la FFE de France, de passer les examens fédéraux et de participer à une dynamique sportive.

Un résumé des termes de l'accord entre la Fédération Française d'Equitation et la Compagnie d'Assurance (Generali) est visible au tableau d'affichage et sur le site FFE.

La garantie n'est effective qu'après souscription de la licence. L'assurance agit en individuel civil accident lorsque le licencié est victime au cours ou à l'occasion de la pratique des sports équestres, et en responsabilité civile vis-à-vis des tiers, lorsque le licencié est victime de l'auteur du dommage.

Le licencié peut souscrire des garanties supplémentaires s'il le souhaite. (Renseignements auprès de la FFE).

ATTENTION ! Sans votre licence FFE, aucune garantie individuelle accident ne vous est acquise, ENOWOOD vous incite à examiner votre couverture personnelle au regard de l'activité sportive pratiquée. Il est important de souscrire à titre personnel une garantie individuelle accident.

En outre, un certificat médical d'aptitude à la pratique de l'équitation est exigé à l'adhésion. Le certificat est valable 1 an et renouvelable tous les 3 ans.

Enfin, il est conseillé d'être à jour de ses vaccins et plus particulièrement de son rappel antitétanique.

➤ LE CENTRE EQUESTRE DECLINE TOUTE RESPONSABILITE, en cas de :

- vols ou dégradations commis sur les installations dépendantes de l'établissement ou sur le parking ;
- vols ou dégradations dans les selleries ;
- vols dans les locaux mis à la disposition des cavaliers (club house / sanitaires) ;
- accident survenant en dehors des heures de séances ou de balades ;
- accident causé par un tiers qui ne respecterait pas les règles de sécurité et le règlement intérieur ;
- accident causé par un chien, même tenu en laisse, le propriétaire de l'animal étant seul responsable ;
- accident d'un cavalier ne portant pas de casque 3 points à la norme EN 1384 et des bottes ou boots/chaps.



REGLEMENT INTERIEUR 2022/2023

ENOWOOD – Domaine Equestre de La Croix sainte Marthe

CAVALIERS MINEURS ET RESPONSABILITE PARENTALE

ENOWOOD assume la responsabilité des cavaliers mineurs uniquement pendant les séances d'équitation et les promenades équestres. Les séances terminées, et dehors des périodes de préparation et de dé-préparation, d'accueil et d'accompagnement dans l'écurie active, les cavaliers sont à nouveau sous la responsabilité de leur tuteur légal.

ENOWOOD n'assume aucune mission de garderie ni de surveillance avant ou après les séances d'équitation ou promenades équestres et se dégage donc de toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident survenu dans l'enceinte du domaine équestre.

Passée cette période et du fait de l'activité d'encadrement continu des enseignants, la surveillance des enfants ne peut en aucun cas être assurée par le personnel du centre.

En outre, en cas de dégradation ou d'incident causé par l'enfant en dehors des périodes d'encadrement équestre, le parent ou tuteur légal sera tenu pour responsable.

CLUB HOUSE

Le Club House et l'espace d'accueil avec accès Wifi sont à disposition des adhérents, dans le respect de l'utilisation de cet espace (propreté, chiens...).

ENOWOOD met à disposition de l'électroménager, un service de boissons et du matériel d'accueil pour assurer le confort de ses adhérents. Aussi, il est demandé aux usagers de respecter cet espace et de le laisser dans le même état de propreté qu'il a été trouvé.

En cas de dysfonctionnement ou de manque, merci de bien vouloir le rapporter à l'équipe sur place.

Le stockage d'alcool est interdit dans le réfrigérateur, et toute réunion d'adhérents (repas, apéritif...) doit être validé par la direction.

Toute attitude répréhensible d'un usager et en particulier toute inobservation des conduites générales de vente ou du règlement intérieur expose celui qui en est responsable à des sanctions allant jusqu'à son exclusion.

La responsabilité d'ENOWOOD est dérogée dans le cas d'un accident provoqué par une inobservation du Règlement Intérieur.

La directrice d'ENOWOOD
Eva BUDZINSKI



REGLEMENT INTERIEUR 2022/2023

ENOWOOD – Domaine Equestre de La Croix sainte Marthe